

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 4 au 24 février 2026

### 1 Actualités européennes

---

- L'UE facilite la [portabilité des compétences](#) pour plus de 185.000 personnes
- Une nouvelle modélisation de la qualité de l'air en milieu urbain, intégrant les « poussières routières » et les « canyons de rue », pourrait aider à mieux lutter contre les effets nocifs du trafic routier, selon une étude polonaise
- Des régions orientales fortes pour une Europe sûre
- La vice-présidente exécutive Ribera et le commissaire Jørgensen discuteront de la sécurité énergétique, de l'accessibilité des prix et de la durabilité avec des partenaires internationaux

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

---

|                                 |                                                                 |                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <a href="#">26 février 2026</a> | <a href="#">Conseil « Affaires générales » (CAG)</a>            | <ul style="list-style-type: none"><li>- Conclusions sur le programme de l'UE pour les villes ;</li><li>- examen à mi-parcours de la politique de cohésion 2021-2027.</li></ul> |
| <a href="#">10 mars 2026</a>    | <a href="#">Conseil « Affaires économiques et financières »</a> | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>                                                                                       |

### 3 Consultations de la Commission européenne

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes. Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

- [Politique agricole commune 2023-2027 – évaluation à mi-parcours](#)

La politique agricole commune (PAC), qui soutient les agriculteurs et garantit la sécurité alimentaire de l'Europe depuis 1962, est une pierre angulaire de la politique de l'UE.

L'évaluation à mi-parcours portera sur les premiers résultats de la PAC 2023-2027. Elle évaluera les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs, qui sont liés aux objectifs communs de l'UE en matière de durabilité sociale, environnementale et économique dans l'agriculture et dans les zones rurales.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 6 avril 2026.

- [Acte législatif sur les réseaux numériques](#)

L'initiative vise à améliorer l'accès à une connectivité sécurisée, rapide et fiable en vue de la transition vers des infrastructures en nuage et l'intelligence artificielle. À cette fin, elle doit contribuer à stimuler le haut débit sécurisé, tant fixe que sans fil, et à promouvoir et encourager les investissements dans les infrastructures numériques. Elle s'appuie sur le livre blanc de la Commission intitulé «Comment maîtriser les besoins de l'Europe en matière d'infrastructures numériques», adopté le 21 février 2024.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 20 avril 2026.

## **4 Cour des comptes**

---

- [Rapport spécial 04/2026: Matières premières critiques pour la transition énergétique – Une politique d'une solidité relative](#)

Pour réussir sa transition énergétique, l'Union européenne a besoin de quantités de matières premières critiques toujours plus importantes. La Cour des comptes a évalué les mesures prises pour sécuriser leur approvisionnement, comme la diversification des importations, l'augmentation de la production intérieure et l'amélioration de la gestion des ressources. La Cour a constaté que l'Union était confrontée à tout un éventail de problèmes. Bien que la législation définisse une ligne d'action stratégique, ses objectifs ne sont pas suffisamment motivés. La diversification des importations ne s'est pas traduite par des résultats tangibles, tandis que des goulets d'étranglement font obstacle à la production et au recyclage. Malgré une procédure d'autorisation accélérée, de nombreux projets stratégiques ont peu de chances de mener à une sécurisation de l'approvisionnement à l'horizon 2030. La Cour recommande à la Commission de renforcer les fondements de la politique de l'Union européenne sur les matières premières critiques, de veiller à ce que les efforts de diversification des importations donnent lieu à une sécurité accrue de l'approvisionnement, de s'attaquer aux difficultés de financement, de gérer les ressources de manière plus durable et d'accroître la valeur ajoutée des projets stratégiques.

- [Rapport spécial 05/2026: Mobilité durable des navetteurs autour des zones urbaines – Sur la bonne voie, mais l'action locale est indispensable pour arriver à destination](#)

Les trois quarts de la population de l'Union européenne résident dans des zones urbaines, qui sont des pôles d'emploi et d'activité économique et génèrent un trafic pendulaire important. La politique européenne en matière de mobilité urbaine vise à promouvoir des modes de transport durables, en s'appuyant sur une législation, des lignes directrices et des financements ciblés. Le cadre juridique de l'Union européenne a été récemment renforcé et impose désormais à 431 villes d'adopter des plans de mobilité urbaine durable. La Cour des comptes a toutefois relevé des insuffisances dans les plans que qu'elle a audités, notamment une couverture incomplète des flux de navetteurs et un manque d'ambition pour réduire l'usage de la voiture individuelle. Les progrès futurs en matière de mobilité urbaine dépendront largement des initiatives locales. La Cour recommande de renforcer les orientations et le suivi, d'assurer une couverture exhaustive des flux de navetteurs dans les plans et d'établir une méthodologie permettant de mesurer l'impact des projets mis en œuvre sur les émissions de gaz à effet de serre.

- [Rapport spécial 06/2026: Lutte contre la fraude liée à la FRR – Un chantier en cours](#)

Étant donné la taille et le modèle de mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), il est important de bien gérer le risque de fraude la concernant. Conscients de cet état de fait, la Cour des comptes a examiné les systèmes de lutte contre cette fraude à deux niveaux: celui de la Commission européenne et celui des États membres. La Cour a constaté que, malgré les dispositions prises par la Commission pour l'améliorer, le cadre antifraude destiné à la FRR présente toujours des faiblesses, entre autres l'absence d'exigences détaillées, l'insuffisance des mesures adoptées dans certains États membres et le manque de données complètes sur les cas de fraude présumée. Ces faiblesses majorent le risque que des fonds de l'Union européenne soient perdus au profit des fraudeurs. La Cour recommande à la Commission de fournir des orientations plus détaillées en matière de fraude liée à la FRR, et de renforcer ses propres processus d'audit et de vérification. À l'avenir, La Cour conseille également d'inscrire d'emblée des exigences détaillées dans la législation relative à tout instrument similaire.

- [Rapport spécial 07/2026: Plan européen de lutte contre le cancer – Un plan ambitieux à l'avenir incertain](#)

Chaque année, le cancer provoque près de 1,1 million de décès et génère plus de 100 milliards d'euros de dépenses dans l'Union européenne. La dernière initiative prise par la Commission en réponse à cette situation est le «plan européen pour vaincre le cancer». Doté de 4 milliards d'euros et lancé en 2021, il porte sur la prévention, la détection précoce, le traitement du cancer et la qualité de la vie. Dans le cadre de son audit, la Cour des comptes a examiné si ce plan constitue une réponse européenne efficace. La Cour s'est penchée sur sa conception et sa mise en œuvre, ainsi que sur la pérennité de ses actions et sur les modalités mises en place pour son suivi, en accordant une attention particulière aux inégalités face au cancer. La Cour a constaté qu'il soutient la coordination entre les États membres, mais que son efficacité pourrait être compromise par des chevauchements entre initiatives, des problèmes de durabilité, des faiblesses en matière de suivi et des perspectives peu lisibles au-delà de 2027. La Cour recommande à la Commission d'ajuster les principales initiatives du plan et d'en renforcer le suivi et l'évaluation.

## **5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : à déterminer.